Envoyé en préfecture le 09/05/2023
Reçu en préfecture le 09/05/2023
Publié le 10 MAI 2023
ID : 074-200011773-20230505-D_2023_0150-AU

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

CONTRAT AVEC ALARME CONCEPT DE TÉLÉSURVEILLANCE DES SITES D'ANNEMASSE AGGLO ÉQUIPÉS D'ALARME INTRUSION

D_2023_0150

DECISION DU PRESIDENT

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-24 de son annexe ;

Le patrimoine d'Annemasse Agglo compte dans ses bâtiments des sites équipés d'une alarme intrusion.

Par soucis de sécurisation des sites et afin que l'agent d'astreinte de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture ne se déplace pas seul sur site en cas de déclenchement d'une alarme intrusion, Annemasse Agglo a souscrit en 2021 un contrat de télésurveillance avec la société Alarme concept, 18 rue Léandre Vaillat - 74100 ANNEMASSE.

Afin de modifier les conditions financières du contrat, modifications liées au contexte économique actuel, et de mettre à jour la liste des sites inclus dans le contrat, il convient d'actualiser le contrat qui comporte les services suivants :

- la gestion des alertes de déclenchement au niveau d'une centrale de télésurveillance qui fonctionne 24H/24H et 7j/7j. La centrale appelle la personne d'astreinte ou le responsable de l'établissement en 1er appel et donne le détail du ou des contact(s) de porte ou du détecteur(s) déclenché(s).
  Coût de l'abonnement = 26.18 € HT/mois/bâtiment soit 3 769.92 € HT/an, (4 523.04 € TTC) tous budgets confondus, pour les sites listés dans l'annexe 1 à cette décision

- l'intervention de l'entreprise de sécurité peut être déclenchée pour aller constater sur place en cas de déclenchements multiples et de suspicion d'intrusion
  Coût de l'intervention = 79.74 € HT / déplacement

- Si l'effraction est confirmée, suite à la levée de doute de l'astreinte, l'entreprise de sécurité peut rester jusqu'au matin si nécessaire.
  → Dès 45min sur site et jusqu'à 4h de présence : forfait intervention = 148.88 € HT

- Une ronde de sécurité ponctuelle peut également être demandée : coût = 34.02 € HT

Les sites concernés par ce contrat sont listés en annexe 1 à cette décision.

Le contrat comprend en outre :

- les frais de paramétrage et la mise à jour de certaines installations,
- la production d'un listing des installations par site (numérotation des contacts de portes et des détecteurs),
- l'envoi d'un rapport quotidien par mail
- le contrôle journalier du bon fonctionnement des installations
- la durée des enregistrements de 3 mois

Le président décide :

- D'approuver les termes du contrat à intervenir avec la société ALARME CONCEPT ;

Envoyé en préfecture le 09/05/2023
Reçu en préfecture le 09/05/2023
Publié le
ID : 074-200011773-20230505-D_2023_0150-AU

- D'imputer la dépense en résultant sur les crédits ouverts à cet effet au budget primitif de l'année concernée (Budget Principal, Budget Ordures Ménagères, Budget Assainissement & Budget Eau article 6156 ou équivalent suivant budget, antennes en annexe 1)

- De signer le contrat avec la société ALARME CONCEPT pour un montant annuel de 4 523.04 € TTC /an, hors interventions de l'entreprise de sécurité, à compter du 1er janvier 2023, pour une période initiale de un an renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Signé par : Gabriel DOUBLET
Date : 09/05/2023
Qualité : Agglo - Presidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.